

Les Brèves du Cossignol

Informations municipales



Numéro 146
Juin 2014



AUREVILLE

CITOYENNETE

RESPECTONS LES REGLES et L'ENVIRONNEMENT

Depuis quelques temps nous constatons que notre point tri, situé à l'entrée du village, sert plutôt de **déchetterie**. Nous récupérons beaucoup d'objets non destinés aux containers.

Nous vous rappelons que la déchetterie de Ramonville est ouverte tous les jours (sauf le jeudi) pour tous objets notamment, gravats, jouets endommagés, gros cartons... qui ont été déposés sauvagement devant les containers communaux.

Nous vous demandons d'avoir le réflexe citoyen.

Dans le même ordre d'idée, environ une tonne d'éverites (avec amiante a été abandonnée sur le chemin de randonnée des Mérigues. La collectivité a donc dû assumer un coût de 530€ HT pour évacuer ces déchets toxiques et dangereux pour l'environnement.

Bon voisinage ...

La municipalité souhaite sensibiliser les Aureillois (es) au respect des horaires pour l'utilisation d'outils bruyants (tondeuse, débroussailleuse, tronçonneuse ...)

Ne pas troubler la tranquillité de son voisinage est signe de citoyenneté, de respect et du bien vivre ensemble.

Comptant sur votre compréhension, nous vous rappelons ci-dessous les horaires prévus par l'arrêté préfectoral du 5 juin 1990.

Jours ouvrables : 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30

Samedis : 9h à 12h et 15h à 19h

Dimanches et jours fériés : 10h à 12h et 16h à 18h.



RAPPEL

Récup' textile : Les textiles, les chaussures et la maroquinerie (sacs à main, ceintures...) **même usagés**, sont récupérés. Ils doivent être enfermés dans un sac.

Tri sélectif : Les boîtes de conserve en métal et les canettes en aluminium sont désormais récupérées. Elles doivent être déposées dans le container "Plastique".

BUDGET COMMUNAL IMPOTS LOCAUX

Le Conseil municipal a voté le budget primitif, qui fait état des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la commune pour un montant de **592 930,84 €**

Et des dépenses d'investissement pour un montant de **534 133,00 €**

Le conseil municipal s'emploie pour maîtriser au mieux les finances locales et a décidé après que l'état ait procédé à une revalorisation des valeurs locatives servant de bases au calcul des impôts locaux, de limiter à 1% l'augmentation du taux d'imposition 2014 des taxes locales

Taxes locales	Taux de l'année 2013	Taux de l'année 2014
Taxe Habitation	4,06%	4,10%
Taxe foncier bâti	9,71%	9,80%
Taxe foncier non bâti	34,40%	34,74%



EN CAS DE « COUP DE CHAUD » !

En cas de déclenchement du Plan d'Alerte et d'Urgence dû à la canicule (décret N°2004-926), la mairie a ouvert un registre nominatif des personnes âgées et handicapées.

Ce recensement volontaire permettra une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux du département si nécessaire. Les personnes âgées ou handicapées qui souhaitent figurer sur ce registre doivent s'inscrire auprès du secrétariat de mairie : Tél : 05.61.76.30.29

FERMETURE

Pendant les mois de juillet et d'août les permanences de Monsieur le Maire, les lundis et jeudis, et des adjoints les samedis matin ne seront pas assurées. Néanmoins, nous restons à votre disposition, des rendez-vous pourront être pris.

De plus à titre exceptionnel, le secrétariat de mairie sera fermé au public du 13 août au 18 août 2014.

A l'approche des vacances... Ne leur livrez pas votre maison sur un plateau !

Signalez votre absence à la brigade de gendarmerie de Castanet (05.34.66.69.80) dans le cadre des opérations "Tranquillité vacances", une tournée de surveillance sera alors mise en place.

Quelques recommandations

Que faire en cas d'absence durable ?

- * Aviser vos voisins ou gardien de votre résidence.
- * Faites suivre votre courrier ou faites le prendre par une personne de confiance: une boîte à lettres débordante de plis révèle une longue absence. Votre domicile doit paraître habité. Ne laissez pas de messages sur votre répondeur téléphonique qui indiqueraient la durée de votre absence ou transférez vos appels si vous le pouvez.
- * Placez vos bijoux et valeurs en lieux sûrs (les piles de linges sont les cachettes les plus connues).

Que faire en cas de cambriolages ?

- * **NE TOUCHEZ à RIEN SI POSSIBLE** : prévenez la gendarmerie, une patrouille sera dépêchée sur les lieux et procédera aux constatations et au relevé des traces et indices.
- * Conservez les factures de vos objets de valeur et des appareils hi-fi et électroménagers. Faites des photographies de vos bijoux, meubles de valeur et œuvres d'art.

Comment vous protéger contre les cambriolages ?

- * Soyez attentif aux allers et venues inhabituels dans le quartier, notez les numéros des voitures suspectes et n'hésitez pas à prévenir la Gendarmerie (17)
- * Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable.
- * Protégez vos fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux.
- * Fermez votre porte à double tour lorsque vous êtes chez vous. N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés.
- * Ne laissez pas vos clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres.
- * Laissez un double de clés chez une personne de confiance.
- * Changez vos serrures si vous avez perdu vos clés.
- * Ne laissez pas apparaître sur votre boîte aux lettres ou votre porte le fait que vous vivez seul ou que vous êtes retraité.
- * Pensez à faire installer un téléphone près de votre lit, ou gardez toujours votre téléphone portable et inscrivez à proximité les numéros d'appels utiles.

Voilà quelques recommandations, les services de la gendarmerie sont à votre disposition pour assurer votre sécurité et celle de vos biens.

Bonnes vacances en toute sécurité ...

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

**La bibliothèque sera ouverte uniquement le samedi au mois de juillet de 10h à 12h30
Elle sera fermée au mois d'août**

Nouveautés:

COELHO Paulo : Adultère

ANGOT Christine : La petite foule

LEVY Marc : Une autre idée du bonheur

SCHMITT Eric-Emmanuel : L'élixir d'amour

COLLETTE Sandrine : Des nœuds d'acier (prix RP2014) et autres...

Nous disposons de cd et dvd pour enfants et adultes

Pour les jeunes:

PERROLET Pauline; Débordée, moi plus jamais! (BD)

OSBORNE Mary Pope; La cabane magique n° 40 et 44

DESJARDINS India; Le journal d'Aurélie Laflamme

et autres...



Portage de livres à domicile pour personnes à mobilité réduite

La bibliothèque reste attentive à vos souhaits de lecture.

Un nouveau choix (livres, dvd, cd) va être fait le 4 juillet, n'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits!

LIVRES, PARLONS-EN...

Amis lecteurs

La bibliothèque propose aux amoureux de la lecture une rencontre trimestrielle (2014/2015) qui permettrait à chacun(e) d'évoquer un livre qui lui a particulièrement plu.

Ces rencontres se dérouleraient le samedi matin et seraient animées par Marie-Christine.

Vous pouvez manifester votre intérêt pour cette démarche en envoyant un courriel à la bibliothèque

"bibliothéqueaureville@yahoo.fr".

Les lecteurs intéressés sont invités à se retrouver à la bibliothèque le

Samedi 5 juillet 2014 à 11h.

Après l'Écrit, le Verbe....



LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Mise en œuvre à la rentrée 2014/2015 au RPI Aureville/Clermont-le-Fort.

En septembre 2014 la réforme des rythmes scolaires sera mise en place. Nous tenions à vous présenter les grandes lignes après avoir mené une concertation avec les parents d'élèves, les enseignants, les associations, et les administrations.

La semaine sera organisée en 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées.

La demi-journée supplémentaire est fixée au mercredi matin. Les horaires de la semaine le lundi, mardi, jeudi et vendredi sont de 9h à 12h et 13h30 à 16h pour Aureville et de 8h45 à 11h45 et 13h30 à 16h pour Clermont le fort.

Les mercredis matin seront consacrés à l'enseignement de 9h à 11h à Aureville et 8h45 à 10h45 à Clermont-le-Fort.

L'Activité Pédagogique Complémentaire se déroulera le mercredi de 11h à 12h à Aureville et de 10h45 à 11h45 à Clermont. Les enfants non concernés par l'APC pourront être récupérés par les parents à 11h à Aureville et à 10h45 à Clermont ou pourront rester à la garderie municipale.



Transport scolaire

Les nouvelles cartes de transport scolaire arriveront en mairie après le 15 août. Vous pouvez les retirer aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Nous vous rappelons que les titres de transport permettent aux enfants d'accéder gratuitement au service de transport scolaire organisé par le Conseil Général de la Haute-Garonne.

Les élèves doivent être en possession de leur titre lors de leurs déplacements en car.

En cas de disparition de la carte (vol ou perte) le duplicata est payant

Temps d'Activités Périscolaires T.A.P.

Nos communes mettront en place ces T.A.P. sous la forme d'ateliers à caractère culturel, artistique et sportif. Ils sont prévus le mardi de 17h à 18h à Aureville et le lundi de 17h à 18h à Clermont le fort. Ces ateliers ne sont pas obligatoires et sont gratuits. Votre enfant devra être inscrit sinon vous pourrez le récupérer dès 16h ou le laisser à la garderie jusqu'à votre arrivée.

CENTRE DE LOISIRS Mercredi après midi

Le Centre de Loisirs (école de Lacroix-Falgarde) accueillera les enfants arrivés par la navette qui les récupérera à Clermont le fort à 11h45 et Aureville à 12h.

Vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants à la cantine du Centre de loisirs, dans ce cas vous ne pourrez les récupérer qu'à 14h. Si vos enfants sont inscrits l'après midi vous pouvez les récupérer au plus tard à 18h

LA GARDERIE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS

MATIN : lundi, mardi, mercredi jeudi et vendredi :
de 7h30 à 8h50 à Aureville et de 7h30 à 8h30 à Clermont le fort

MIDI : uniquement le mercredi
de 11h à 12h30 à Aureville et de 10h45 à 12h15 à Clermont le fort

SOIR : lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 16h à 19h à Aureville et de 16h à 18h30 à Clermont le fort

**N'OUBLIEZ PAS DE DEPOSER
VOS FICHES D'INSCRIPTION
A LA MAIRIE AVANT DE
PARTIR EN VACANCES**